

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 931

présenté par

Mme Dubost, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 71 TER

À l'alinéa 35, substituer au mot :

« à un seuil »,

le mot :

« au pourcentage ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.